TL4624

S. R.

MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS

DIRECÇÃO-GERAL
DE
POLÍTICA EXTERNA

« Aide - mémoire »
Situation au Timor Oriental

52 ème session de la Commission des Droits de l'Homme Genève, 18 mars - 28 Avril 1996.

1- Etant donnée la persistance des violations des Droits de l'Homme au Timor Oriental, la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté, le 1er Mars 1995, sous le point 12 de l'ordre du jour, une Déclaration consensuelle de la Présidence sur le Timor Oriental.

2- Par cette Déclaration, la Commission, **inter allia**, a exprimé sa profonde préoccupation sur les rapports faisant état de violations des droits de l'Homme au Timor Oriental tout comme sa préoccupation sur le manque d'informations concernant le nombre de personnes tuées et disparues en résultat du violent incident du 12 novembre 1991 et a demandé au Gouvernement d'Indonésie de s'efforcer de poursuivre les enquêtes sur les personnes qui sont toujours portées disparues et sur les circonstances qui ont entouré l'incident;

La Commission s'est félicitée de la visite du Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires au Timor Oriental, en juillet 1994, mais a pris note avec préoccupation de son rapport; elle a demandé à l'Indonésie de donner suite à ses engagements concernant la promotion des droits de l'Homme au Timor Oriental et les engagements contenus dans la Déclaration consensuelle de la Présidence lors des 48 ème et 50 ème sessions; a exprimé l'espoir que la coopération entre le CICR et le Gouvernement indonésien continuerait et a demandé aux autorités indonésiennes d'assurer que toutes les personnes détenues soient traitées humainement, que leurs droits soient pleinement respectés et que les mesures appropriées soient prises pour libérer les personnes condamnées;

La Commission, tout en reconnaissant le plus grand accès accordé au Timor Oriental, a demandé au Gouvernement indonésien de poursuivre sa politique notamment en ce qui concerne l'accès accordé aux organisations des droits de l'Homme et aux organisations humanitaires tout comme aux media internationaux; s'est félicité des engagements pris par le gouvernement indonésien d'inviter le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme à visiter le Timor Oriental et de soumettre son rapport à la Commission lors de sa 52 ème session, a pris note de l'intention manifestée par l'Indonésie de continuer de coopérer avec les Rapporteurs spéciaux et/ou Groupes de Travail de la Commission des Droits de l'Homme et de les

inviter, conformément à leurs demandes, à visiter le Timor Oriental lorsque cela s'avérera nécessaire en vertu de leur mandat.

Pour finir, la Commission a décidé de considérer la situation des droits de l'Homme au Timor Oriental lors de sa 52 ème session et a demandé au Secretaire-général de la maintenir informée sur la situation.

L'Indonésie, en tant que membre de la Commission des Droits de l'Homme, ayant par conséquent souscrit les dispositions adoptées par consensus sur la situation des Droits de l'Homme au Timor Oriental, n'a, malheureusement, pas respecté la plupart d'entre elles:

- l'Indonésie s'est engagée depuis 1992 à fournir des informations complètes concernant le nombre de personnes tuées et disparues en résultat du violent incident du 12 novembre 1991. Toutefois, les autorités indonésiennes ont, jusqu'à présent, non seulement manqué de fournir ces informations mais ont également manqué de prendre les mesures nécessaires pour mener une enquête indépendante et impartiale sur cet incident. Les conclusions de la Commission Nationale d'enquête, créée, en janvier 1992, par l'Indonésie pour enquêter les morts de Santa Cruz se sont avérées être contradictoires et incomplètes.

  Amnesty Internationale considère que la base légale de la Commission, le manque de clarté concernant son objet d'étude, sa structure et ses méthodes de travail ne la préparent pas à être un organisme effectif de contrôle/surveillance des violations des Droits de l'Homme. Le Rapporteur Spécial sur les Exécutions Extrajudiciaires, Sommaires et Arbitraires, dans son rapport de 1995, encourage la Commission à continuer ses investigations dans l'espoir que ses procédures deviendront plus formelles et renforcées par l'application des normes internationales pertinentes.

- La majorité des 418 cas de disparitions signalées transmises aux autorités indonésiennes par le **Groupe de Travail sur les disparitions forcées ou involontaires** de la Commission des Droits de l'Homme sont en rapport avec les incidents du Cimetière de Santa Cruz mais le Groupe de Travail n'a pas reçu d'informations provenant du gouvernement indonésien concernant ces cas. (E/CN.4/1996/38)
- L'Indonésie s'est également engagée, depuis 1992, à libérer tous les Est-Timorais condamnés pour des activités non violentes mais ceux-ci, ayant reçu de lourdes peines, sont toujours en prison. Aucune amélioration significative n'a été signalée en ce qui concerne le traitement et le respect des droits des personnes détenues. **Le Rapporteur Spécial sur la Torture** a transmis, l'année dernière, au gouvernement indonésien des informations sur vingt cas de torture, pour la plupart pendant la détention (E/CN.4/1996/35). **Amnesty Internationale** a poursuivi l'examen des pratiques en matière de Droits de l'Homme au Timor Oriental et a dénoncé les détentions arbitraires des activistes, la torture, les mauvais traitements et les détentions d'une nuit.
  Un autre engagement du Gouvernement indonésien a été de coopérer et de faciliter l'exercice des fonctions des Rapporteurs Spéciaux et/ou des

Groupes de Travail thématiques de la Commission des Droits de l'Homme en leur permettant de visiter le territoire. Le Rapporteur Spécial sur la Torture a demandé, à plusieurs reprises, à visiter le territoire sans que, pour le moment, une réponse positive ne lui ait été donnée (E/CN.4/1996/35).Le Groupe de Travail sur les détentions arbitraires n'a également pas été invité par les autorités indonésiennes bien qu'il en ait fait la demande le 8 juin 1995 (E/CN.4/1996/40).

- Le gouvernement indonésien a été sollicité par la CDH pour autoriser l'accès au Timor Oriental des organisations des droits de l'homme et humanitaires tout comme des media internationaux. Tout en reconnaissant que quelques progrès ont été réalisés, ils sont toutefois clairement insuffisants. Des organisations de défense des Droits de l'Homme internationales et crédibles comme Amnesty Internationale ou Asia Watch n'ont toujours pas obtenu l'autorisation pour visiter le Timor Oriental. Il est regrettable que, d'après Human Rights Watch, les ONG se heurtent à du harcèlement routinier et à la surveillance permanente, lorsqu'elles visitent le territoire. La situation des droits de l'Homme est restée, en 1995, hors controle effectif. Amnesty International craint que les tentatives faites par le gouvernement indonésien pour restreindre l'accès au Timor Oriental des moniteurs indépendants de Droits de l'Homme et des journalistes, n'aggravent les risques que courent les Timorais détenus (ASA 21/03/96).

4. En effet, des rapports issus de plusieurs sources sont unanimes lorsqu'il s'agit de dénoncer la situation au Timor Oriental qui continue de s'aggraver et justifie nos préoccupations les plus sérieuses. En 1995, des tensions ethniques et religieuses entre Est-Timorais et Indonésiens, accrues par l'immigration de ceux-ci au Timor Oriental, les détentions arbitraires auxquelles succèdent la torture et les coups; les «disparitions», les exécutions sommaires aussi bien qu'une situation sociale et économique difficile, avec un taux de chômage élevé, ont contribué à un climat de peur, de méfiance et d'intimidation. Les autorités indonésiennes ont continué de faire appel à des actions répressives a fin de soumettre les opposants à l'intégration.

5. Entre janvier et décembre 1995, de nombreux jeunes Est-Timorais ont été traduits en justice et condamnés à des peines de prison, accusés d'organiser et de participer à des manifestations pacifiques au Timor Oriental et à Jakarta contre l'occupation illégale de leur pays . Ce fut le cas de **José António Neves** arrêté en mai 1994 et condamné en février 1995 à 4 ans de prison, accusé d'avoir envoyer des fax contenant des informations sur des abus de Droits de l'Homme au Timor Oriental à des ONG étrangères. **José António Belo** a également été condamné en mai à 18 mois de prison à cause de la manifestation du 9 janvier 1995, à l'Université de Dili. Il était un des cinq appels urgents transmis par le **Rapporteur Spécial sur la Torture** aux autorités indonésiennes. José António Belo a été torturé et battu par des officiers de sécurité au point de perdre conscience. D'autres, ayant participé

à cette manifestation, ont également été condamnés à des peines de prison accusés «d'exprimer leur hostilité au gouvernement»: Lemos Barreto et Inácio Jesus dos Santos (20 mois), José Pinto, Pedro Costa et Alex Costa (26 mois), Carlos Barreto et José Amaral (30 mois). D'un autre coté, aucun de ceux qui ont été antérieurement condamnés n'ont été libérés. Ce comportement est en contradiction avec les engagements pris par l'Indonésie devant la Commission des Droits de l'Homme.

6. Pour la première fois, autour de mille Est-Timorais qui visitaient , début 1995, l'Australie, avec des visas de touristes ont fait la demande aux autorités australiennes de concession asile politique. Au mois de mai, 18 personnes sont parties, avec même but, de Dili, sur un petit bateau de pêcheurs, et ont ainsi atteint la côte nord de l'Australie. Ils furent les premiers «boat people» à s'être évadés de Timor Oriental, ce qui constitue un symptôme clair du stade d'exaspération dans lequel se trouve la population en vertu des conditions existantes dans le territoire. Le 20 novembre, un second groupe de 27 Timorais a essayé de faire la traversée entre Dili et l'Australie mais a été capturé par les forces de sécurité indonésiennes. Ces 27 Timorais ont été soumis à des interrogatoires au poste de police de Dili et ont, semble-t-il, été soumis à des mauvais traitements et torturés.

7. En 1995, d'après presque tous les témoignages, l'Indonésie a renforcé considérablement le nombre d'effectifs militaires au Timor Oriental, au lieu de le réduire. D'après le Commandant militaire, 5000 soldats et 4.500 policiers sont en poste au Timor Oriental mais d'autres sources estiment que le vrai chiffre se situe entre 13 et 15 000 soldats. Le ministre des Affaires Etrangères australien a déclaré, le 16 Mai 1995, que: « Il n'y a aucun doute qu'il y a une présence militaire oppressive au Timor Oriental nettement supérieure à ce qui serait nécessaire pour assurer la sécurité du territoire.» Cette présence militaire croissante au Timor Oriental crée un climat intimidant.

Beaucoup de violations des Droits de l'Homme semblent également dues au comportement non-professionel des forces militaires. Dans son rapport récent (E/CN.4/1996/4), le Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, affirme qu'il continue d'être extrêmement préoccupé par les désordres actuels et par la violence et recommande au gouvernement indonésien de s'assurer que la force usée contre les manifestations, même celles qui sont violentes, soit en accord avec les Principes de Base sur l'utilisation de la force et des armes de feu par les agents de maintient de l'ordre.

8. En septembre, des incidents religieux largement divulgués se sont produits et des accusations ont été faites selon lesquelles ces incidents auraient été provoqués et exploités par les militaires indonésiens et les forces de sécurité. Ces incidents religieux ont eu pour origine des offenses faites contre la religion catholique par un fonctionnaire indonésien, à

Maliana, quelques 120 km à l'ouest de Dili. Ceci a provoqué le déchaînement de désordres dans tout le territoire: à Viqueque, à Liquiça, à Maubesse. Le marché de Comoro à Dili a été attaqué par de manifestants qui y ont mis le feu, tout comme des mosquées, des échoppes, des voitures et autres biens privés ont été attaqués. En conséquence de ces troubles, quelques centaines de immigrants auraient fui le Timor Oriental. D'après le Rapporteur Spécial sur la Torture, entre 50 et 100 personnes, auraient été arrêtées et 8 auraient été blessés. Ces émeutes ont été considérées comme les plus graves depuis les incidents de novembre 1991 au cimetière de Santa Cruz. Des troupes indonésiennes supplémentaires et des unités de police de Timor Occidental, de Java et de Bali ont été envoyées au Timor Oriental en contradiction avec les témoignages antérieurs concernant la réduction imminente des forces militaires occupantes.

Le 10 octobre, deux personnes sont mortes en conséquence de confrontations à Dili. D'après des sources sûres, il y a eu, de nouveau, des soupçons que les forces armées indonésiennes étaient à l'origine des troubles, par l'intermédiaire d' agents provocateurs, essayant de fournir une bonne occasion pour prendre des mesures plus sévères et pour justifier une forte présence militaire dans le territoire. Les émeutes d'Octobre ont duré quatre jours, sont restées circonscrites à Dili et ont entraîné des centaines de jeunes mais ont provoqué moins de destructions de biens ou de propriétés. Ces protestations ont été écrasées par les forces armées, lors d'une opération considérable qui a comporté des rafles et des perquisitions domiciliaires, pendant la nuit. Elle a en outre entraîné la détention de 150 personnes, pendant les quatre jours de désordres dans la capitale. Les militaires indonésiens sont même entrés chez des Religieuses et arrêté une cinquantaine de jeunes qui s'y étaient réfugiés.

Le vice-président de la Commission indonésienne des Droits de l'Homme, Mr. Maruski Darusman, a même affirmé publiquement que la forte tension et les incidents au Timor Oriental étaient le résultat de vingt ans de frustrations et d'oppression politique et qu'ils ne pouvaient pas être imputés uniquement à des causes ethniques ou religieuses. **Clementino dos Reis Amaral**, un membre de cette commission et originaire de Timor Oriental, a également déclaré (The Australian, 7/12/95) que vingt ans après l'annexion indonésienne, l'atmosphère de peur continue d'exister au Timor Oriental. «La situation des droits de l'Homme n'a jamais été aussi mauvaise que maintenant, elle est de loin plus mauvaise que jamais. »

D'après **Amnesty International**, au moins 300 personnes auraient été arrêtées en vertu de leur supposée participation dans les émeutes d'Octobre: jusqu'à 43 seraient maintenant dans l'attente du jugement. Amnesty International craint que ces 43 personnes n'aient pas eu accès à leurs familles et à des avocats de leur choix et que les arrestations qui ont eu lieu ne soient arbitraires car les forces de sécurité auraient arrêté des individus

connus pour être des activistes politiques mais n'auraient pas nécessairement été impliqués dans les émeutes. Plusieurs d'entre eux furent l'objet d'intimidations, de menaces, de mauvais traitements, de coups et de torture.

8. Depuis le 25 septembre, lorsque cinq jeunes ont demandé l'asile politique à l'Ambassade britannique à Jakarta, jusqu'en décembre, plus de soixante jeunes Est-Timorais se sont réfugiés dans de nombreuses ambassades occidentales à Jacarta demandant à quitter le pays. Ils affirmaient craindre pour leurs vies.

Bien que les autorités indonésiennes aient rejeté ces accusations, affirmant que ces jeunes n'avaient pas été persécutés et qu'ils essayaient uniquement de mettre l'Indonésie dans l'embarras et d'obtenir un voyage gratuit pour le Portugal, certains Est-Timorais ont établi un rapport entre ce problème et les mesures prises par les militaires depuis le mois de septembre. Armindo Maia, vice-recteur de l'Université de Timor Oriental, a affirmé que «la situation ici au Timor Oriental est une situation de terreur, de tension et de persécution (...) Je ne suis pas surpris que ces jeunes choisissent d'aller dans les ambassades étrangères, car des personnes comme eux sont généralement dans une situation sans espoir ». Monseigneur Carlos Ximenes Belo, chef de l'Eglise catholique au Timor Oriental, a demandé au gouvernement indonésien d'examiner les causes à l'origine des récents demandes d'asile.

En effet, de septembre à décembre, il semble que les vagues de jeunes Est-timorais quittant l'Indonésie à travers des demandes d'asile politique à l'étranger étaient provoquées par une combination de terreur et de désespoir qui coincidait avec une occasion politique d'attirer l'attention du monde, créée par le 4 ème anniversaire du massacre de Santa Cruz et le vingtième anniversaire de l'invasion indonésienne du Timor Oriental, le 7 décembre.

10. Le Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme des Nations Unies a visité l'Indonésie et le Timor Oriental, du 3 au 7 décembre 1995, et a décrit les violations des droits de l'Homme comme étant «très sérieuses» et que «la situation au Timor Oriental était très insatisfaisante».

S. R.

MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS

DIRECÇÃO-GERAL
DE
POLÍTICA EXTERNA

QUESTIONS PRESSANTES

La Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies a été saisie depuis quelques années sur la question de Timor Oriental. La gravité de la situation au Timor Oriental justifie largement que cette question se maintienne sous le suivi de la CDH.

Dans le but de trouver un compromis constructif et de poser les fondements d' une coopération entre la CDHNU et l'Indonésie pour améliorer la situation des droits de l'Homme dans le territoire, des déclarations consensuelles du Président furent adoptées en 1992, 1994 et 1995. En 1993, l'Indonésie, ayant refusé d'accepter toute déclaration significative, quoique modérée, a forcé l'adoption par le vote, d'une résolution sur cette question.

Pour cette session de la CDH, le Portugal avec ses partenaires de l'U.E, recherchera de nouveau l'adoption d'une déclaration de la présidence, dans un esprit constructif du moment que cette déclaration permette une implication effective de la CDH et une amélioration de la situation dans le territoire.

Tout en reconnaissant qu'il est important d'éviter une confrontation pendant la CDH, il est également très important d'agir en conformité avec le mandat accordé à la CDHNU en cette matière. Les principaux objectifs à poursuivre devraient, par conséquent, considérer la nécessité de:

- assurer que la situation des droits de l'homme au Timor Oriental restera sous le suivi de la communauté internationale et de la CDHNU.

- assurer qu'il y aura une surveillance indépendante et exhaustive des droits de l'homme au Timor Oriental et que les organisations de droits de l'homme et humanitaires, internationalement crédibles, tout comme les media internationaux, auront accès au territoire.

- assurer que l'Indonésie coopérera avec les Rapporteurs Spéciaux et les Groupes de Travail thématiques de la Commission des Droits de l'Homme et les invitera a visiter le Timor Oriental lorsque cela s'avérera nécessaire en vertu de leur mandat.

- assurer que les engagements contenus dans les déclarations antérieures adoptées par la Commission seront respectés et notamment:

a) l'enquête sur les disparus en résultat de l'incident du 12 novembre et sur les circonstances entourant cet évennement,

b) la libération rapide des Est-Timorais emprisonnés et condamnés pour des actions non-violentes,

c) le traitement humanitaire et le respect total des droits de toutes les personnes détenues.